

**Josianne Lafantaisie**

**À qui de droits : Piétonisation à l'année de la rue Wellington: un risque accru pour la sécurité des enfants et une diminution de la qualité de vie des résidents**

Je m'adresse aujourd'hui à titre personnel, en tant que propriétaire du 181 rue Rielle depuis 8 ans et mère de famille dont un enfant fréquente le CPE des Trotinettes, situé au 4400 Boul Lasalle. Pour moi et ma famille, la piétonisation complète de la rue Wellington tout au long de l'année soulève plusieurs préoccupations majeures, notamment en ce qui concerne la sécurité de nos enfants du quartier et les répercussions sur la qualité de vie des résidents.

**1. Une augmentation préoccupante de la circulation dans les ruelles**

Le détournement des véhicules de la rue Wellington vers les ruelles avoisinantes engendre une hausse significative du trafic dans ces espaces initialement conçus pour des déplacements locaux à faible vitesse. Cela représente à mon avis un danger accru pour les enfants qui jouent à proximité, augmentant les risques d'accidents dans des zones que nous considérons comme sécuritaires.

**2. Une circulation automobile accrue autour des garderies**

La congestion autour de notre garderie de quartier constitue une autre source d'inquiétude. Les parents qui viennent déposer ou récupérer leurs enfants doivent composer avec un flot de véhicules bien plus important, rendant les déplacements plus long, plus stressants et, surtout, plus dangereux pour les jeunes enfants. De plus, l'effet domino du déplacement des véhicules stationnés sur les rues perpendiculaires à Wellington rend aussi le stationnement temporaire autour de la garderie beaucoup plus complexe.

**3. Un déplacement du stationnement problématique pour les résidents**

Avec la suppression du stationnement sur la rue Wellington, les automobilistes venus faire leurs achats ou fréquentant les commerces sont contraints de se tourner vers les rues résidentielles avoisinantes. Cette situation pénalise sans contredit les résidents, déjà confrontés à une rareté des places, en particulier lors des heures de pointe et en hiver. Ce déplacement crée des tensions entre les besoins des résidents et ceux des visiteurs du secteur commercial.

**4. Une piétonisation permanente, une diminution de la qualité de vie**

Bien qu'une piétonisation temporaire soit agréable et bien accueillie par les résidents pendant quelques semaines par année, la rendre permanente entraînerait sans contredit des conséquences importantes sur la qualité de vie du quartier. Les habitants sont prêts à vivre certains inconvénients de manière ponctuelle, mais prolonger ces mesures toute l'année risquerait de transformer profondément le quotidien, en multipliant les irritants liés à la circulation, au stationnement et à la sécurité. De plus, le risque accru d'une diminution de l'achalandage des commerces entraînerait sans contredit une fermeture de plusieurs commerces de proximités, réduisant la vitalité du quartier.

**Conclusion**

Bien que la piétonisation favorise une meilleure expérience pour les visiteurs et la vitalité commerciale en saison estivale, elle ne doit pas se faire au détriment de la sécurité et de la qualité de vie des familles et résidents du quartier. Merci pour l'attention accordée à mon opinion.

Josianne Lafantaisie